



COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES

DEMANDE DE COTATION

**N°010/DC/AER/PERACE/UGP/SPM/CSPM/2023 DU 1^{er} AOUT
2023**

**POUR LA SOUSCRIPTION PAR L'UGP/PERACE D'UNE POLICE
D'ASSURANCE MULTIRISQUES BUREAUX A L'UGP PERACE**

Projet : Projet d'électrification rurale et d'accès à
L'électricité dans les régions sous-desservies du
Cameroun (PERACE)

Emprunteur : Etat du Cameroun

Financement : Crédit IDA N° 6356-CM

N° Référence STEP : CM-PERACE-348870-NC-RFQ

Approche de marché : Limitée

Émise le : 1^{er} AOUT 2023

Préambule :

Le présent dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Pièce 0 : la lettre de Demande de cotation,
- Pièce 1 : les instructions aux Fournisseurs,
- Pièce 2 : le modèle de cotation,
- Pièce 3 : le Bordereau Descriptif et Quantitatif,
- Pièce 4 : les spécifications techniques,
- Pièce 5 : le projet de Lettre de Marché,
- Pièce 6 : le Modèle de tableau de comparaison des offres
- Pièce 7 : liste des pièces à joindre à la demande de paiement

Il est recommandé aux Prestataires de bien lire les **Instructions aux soumissionnaires** de même que les spécifications techniques des prestations demandées, qui sont des spécifications minimales. Puis ils devront constituer leurs offres suivant les documents types joints.

A ce titre, Ils devront prendre soin de compléter la lettre de Demande de cotation et de confirmer les prescriptions techniques et les quantités dans le bordereau descriptif et quantitatif.

En cas de modification des spécifications techniques données dans la présente demande de cotation, et ce dans le but de les améliorer, le Prestataire devra joindre un mémo séparé expliquant les avantages de sa proposition.

DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 0 : LETTRE DE DEMANDE DE COTATION

N°010/DC/AER/PERACE/UGP/SPM/CSPM/2023

Yaoundé, le 1^{er} aout 2023

Le Coordonnateur

A

**MESDAMES /MESSIEURS LES
DIRECTEURS DES ENTREPRISES
CONSULTÉES**

Objet : Lettre de Demande de cotation

Mesdames/Messieurs,

Le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu de la Banque Mondiale le financement IDA 6356- CM pour l'exécution du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions sous desservies du Cameroun (PERACE) et se propose d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements autorisés au titre du Contrat pour lequel cette Demande de cotation est publiée.

Il est prévu dans le cadre de l'exécution dudit projet de solliciter les prestations de services désignées ci-après :

Souscription par l'UGP/PERACE d'une police d'assurance multirisques bureaux à l'Unité de Gestion du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les régions sous desservies du Cameroun (PERACE).

Le financement relatif à ce Marché est assuré par le **Crédit IDA N° 6356 de la Banque Mondiale.**

A cet effet, vous trouverez ci-joint, le bordereau descriptif et quantitatif de ces fournitures, que je vous demande de bien vouloir chiffrer et retourner avec l'ensemble des pièces demandées, au plus tard le **29 aout 2023 à 13 heures** sous enveloppe cachetée adressée à : **Monsieur le Coordonnateur du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions Sous-Desservies du Cameroun (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2^{ème} entrée à droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP, BP (S/C) 30704 Yaoundé, Tél. : 657 79 21 40 / 675 27 88 14.**

Portant la mention :

« DEMANDE DE COTATION N°010/DC/AER/PERACE/UGP/SPM/CSPM/2023 DU 1^{er} AOUT 2023 POUR LA SOUSCRIPTION PAR L'UGP/PERACE D'UNE POLICE D'ASSURANCE MULTIRISQUES BUREAUX À L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE ET D'ACCÈS À L'ELECTRICITÉ DANS LES RÉGIONS SOUS DESSERVIES DU CAMEROUN (PERACE).

A N'OUVRIR QU'EN SALLE DE DEPOUILLEMENT DES OFFRES ».

Les cotations resteront valables pendant **90 (quatre-vingt-dix) jours** à compter de la date d'ouverture des plis.

Les soumissionnaires admis à concourir pourront retirer le Dossier de Demande de cotation dans les **locaux de l'Unité de Gestion du (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2^{ème} entrée à droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP, Téléphone : (+237) 677 30 29 28**, ou par courriel à : fifonkwa@yahoo.co.uk avec copie à : ibessong@gmail.com, dès publication du présent avis.

Les cotations seront ouvertes le **29 août 2023 à 14 heure** dans la **Salle de réunion de de l'Unité de Gestion du (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2^{ème} entrée à droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP**, en présence des représentants des soumissionnaires dûment mandatés qui souhaitent être présents à l'ouverture.

L'Acheteur attribuera le marché au soumissionnaire, dont il aura déterminé que la cotation est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de cotation, et qu'elle est la moins disante.

Les offres produites en **sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme tels seront chiffrées Hors TVA (HT) et Toutes Taxes Comprises (TTC) et accompagnées du modèle de lettre de marché signé, qui constituera le contrat au cas où votre offre serait retenue.

Les cotations non conformes aux prescriptions de la présente Demande de cotation seront rejetées.

Les prestations à fournir dans le cadre de la présente Demande de cotation seront livrées dans les **locaux de l'Unité de Gestion du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions sous desservies du Cameroun (PERACE), Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH)**, couvriront une période de **douze (12) mois**, dès notification de l'Ordre de service de commencer les prestations.

Veuillez agréer, **Mesdames, Messieurs**, l'expression de ma parfaite considération.

LE COORDONNATEUR

FUL Jude FONKWA

PJ. :

- Liste des Entreprises consultées ;
- Demande de cotation

ANNEXE A LA PIECE 0

LISTE DES ENTREPRISES CONSULTEES DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE COTATION N°010/DC/AER/PERACE/UGP/SPM/CSPM/2023 DU 1^{er} AOUT 2023

Pour la Souscription par l'UGP/PERACE d'une police d'assurance multirisques bureaux à l'Unité de Gestion du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les régions sous desservies du Cameroun (PERACE).

N°	RAISON SOCIALE	CONTACT
1	ZENITHE INSURANCE SA	Tél : 222 200 830/222 231 862 Email : info@zenithinsurance.com
2	Assurances Générales du Cameroun (AGC)	Tél : 659 92 39 82 Email : agc@agc-assurances.com
3	PROASSUR SA	Tél : 233 43 17 95 BP : 4 806 Yaoundé
4	CPA	Tél : 699 68 92 91 Email : georgesdjandja@yahoo.fr

LE COORDONNATEUR

FUL Jude FONKWA

REQUEST FOR QUOTATIONS

PIÈCE 0 (BIS) : LETTER FOR REQUEST OF QUOTATION



N°010/DC/AER/PERACE/UGP/SPM/CSPM/2023

Yaoundé, the 1st august 2023

The Coordinator

To

**THE DIRECTORS OF THE COMPANIES
CONSULTED**

Object: Request for quotation letter

Ladies and Gentlemen,

The Government of the Republic of Cameroon has obtained IDA 6356- CM financing from the World Bank for the implementation of the Rural Electricity Access Project for Underserved Regions (PERACE) and proposes to use part of this financing to make payments authorized under the Contract for which this Request for Quotation is issued.

As part of the implementation of this project, it is planned to request the following services:

Subscription by the PMU/PERACE of a multi-risk office insurance policy for the Management Unit of the Rural Electricity Access Project for Underserved Regions (PERACE).

The financing for this Contract is provided by IDA Credit No. 6356 of the World Bank.

To this end, you will find attached the descriptive and quantitative schedule of these supplies, which I kindly ask you to cost and return with all the documents requested, no later than **29 August 2023 at 1 p.m.** in a sealed envelope addressed to : ***Mr. Coordinator of the Rural Electricity Access Project for Underserved Regions (PERACE), Located in Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, opposite Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), at the exit, 2nd entrance on the right from the main road on the way to ARMP, BP (S/C) 30704 Yaoundé, Tel: 657 79 21 40 / 675 27 88 14.***

Bearing the words:

**« REQUEST FOR CONTRIBUTION N°010/DC/AER/PERACE/UGP/SPM/CSPM/2023 DU 1er
AOUT 2023 FOR THE SUBSCRIPTION BY
UGP/PERACE OF A MULTI-RISK OFFICE INSURANCE POLICY FOR THE MANAGEMENT
UNIT OF THE RURAL ELECTRICITY ACCESS PROJECT FOR UNDERSERVED REGIONS
(PERACE).**

TO BE OPENED ONLY IN THE TENDER OPENING ROOM».

The quotations will remain valid for **90 (ninety) days** from the date on which the bids are opened..

Tenderers admitted to tender may collect the Request for Quotation file from the PERACE Management Unit at the following address, **Located in Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, opposite Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), at the exit, 2nd entrance on the right from the main road on the way to ARMP, BP (S/C) 30704 Yaoundé, Tel: 657 79 21 40 / 675 27 88 14,**

or by e-mail to: fifonkwa@yahoo.co.uk with a copy to: ibessong@gmail.com, as soon as this notice is published.

Quotations will open on **29 August 2023 at 2 p.m.** in the Meeting Room of the PERACE Management Unit, **Located in Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, opposite Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), at the exit, 2nd entrance on the right from the main road on the way to ARMP, BP (S/C) 30704 Yaoundé, Tel: 657 79 21 40 / 675 27 88 14**, in the presence of duly authorised representatives of tenderers who wish to be present at the opening.

The Purchaser will award the contract to the Bidder whose quotation it has determined substantially complies with the provisions of the Request for Quotation document and is the lowest priced.

Tenders must be submitted in **seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies** marked as such, and must be quoted exclusive of VAT (HT) and inclusive of all taxes (TTC). They must be accompanied by the signed model contract letter, which will constitute the contract should your tender be selected.

Quotations that do not comply with the requirements of this Request for Quotation will be rejected.

The services to be provided under this Request for Quotation will be delivered on the premises of the **Management Unit of the Rural Electricity Access Project for Underserved Regions (PERACE), Located in Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, opposite Société Nationale des Hydrocarbures (SNH)**, cover a period of **twelve (12) months**, from the date of notification of the Service Order to commence the services.

Yours sincerely.

The Coordinator

FUL Jude FONKWA

PJ.:

- List of companies consulted;
- Request for quotations

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ENERGIE

AGENCE D'ELCTRIFICATION RURALE

PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE ET
D'ACCES A L'ENERGIE DANS LES REGIONS
SOUS DESSERVIES DU CAMEROUN

COOPERATION CAMEROUN-BANQUE MONDIALE
CAMEROON-WORLD BANK COOPERATION



UNITE DE GESTION DU PROJET
PROJECT MANAGEMENT UNIT

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF WATER AND ENERGY

RURAL ELECTRIFICATION AGENCY

RURAL ELECTRICITY ACCESS PROJECT FOR
UNDERSERVED REGIONS

APPENDIX TO PART 0

LIST OF COMPANIES CONSULTED IN CONNECTION WITH THE APPLICATION FOR SUBSCRIPTION N°010/DC/AER/PERACE/UGP/SPM/CSPM/2023 DU 1er AOUT 2023

For the subscription by the PMU/PERACE of a multi-risk office insurance policy for the Management Unit of the Rural Electricity Access Project for Underserved Regions (PERACE).

N°	COMPANY NAME	CONTACT
1	ZENITHE INSURANCE SA	Tél : 222 200 830/222 231 862 Email : info@zenithinsurance.com
2	Assurances Générales du Cameroun (AGC)	Tél : 659 92 39 82 Email : agc@agc-assurances.com
3	PROASSUR SA	Tél : 233 43 17 95 BP : 4 806 Yaoundé
4	CPA	Tél : 699 68 92 91 Email : georgesdjandja@yahoo.fr

The Coordinator

FUL Jude FONKWA

DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 1 : INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS

Table des matières

Section I - Instructions aux Fournisseurs	13
A. Introduction.....	13
1. Dispositions générales	13
B. Le Dossier de Demande de cotation	13
2. Contenu du Dossier.....	13
C. Préparation des offres	13
3. Langue de l'offre.....	13
4. Documents constitutifs de l'offre.....	13
5. Cotation.....	13
6. Monnaies de l'offre.....	14
7. Délai de validité des cotations	14
D. Dépôt des cotations	14
8. Cachetage et marquage des offres.....	14
9. Date et heure limite de dépôt des offres.....	15
E. Ouverture des plis et évaluation des offres	15
10. Ouverture des plis par la CSPM.....	15
11. Évaluation et Comparaison des offres	15
F. Attribution du marché	15
12. Attribution du marché	15
13. Notification de l'attribution du marché.....	15
14. Signature de la lettre de marché.....	15
15. Règles de la Banque en matière de Fraude et de corruption.....	15
Section II – Modèles d'annexes.....	Error! Bookmark not defined.
A. Lettre de Cotation	Error! Bookmark not defined.
B. Bordereau descriptif et quantitatif	21
C. Spécifications Techniques	Error! Bookmark not defined.
D. Lettre de marché	25
E. Liste des pièces à joindre à la demande de paiement.....	32

Section I - Instructions aux Fournisseurs

L'objet de la Section I est de donner aux fournisseurs/Prestataires les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par l'Unité de Gestion du Projet.

Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

A. Introduction

- 1. Dispositions générales** 1.1 Le terme “jour” désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de cotation

- 2. Contenu du Dossier** 2.1 Le Dossier de demande de cotation décrit les fournitures faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de cotation (DC)
 - (b) Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
 - (c) Cadre du Devis Quantitatif et Estimatif (DQE)
 - (d) Modèle de lettre de cotation
 - (e) Spécifications techniques
 - (f) Modèle de lettre de marché
 - (g) Modèle de tableau de comparaison des cotations
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des offres

- 3. Langue de l'offre** 3.1 La cotation ainsi que toutes les correspondances y relatives, seront rédigées en Français ou en Anglais.
- 4. Documents constitutifs de l'offre** 4.1 La cotation présentée **en une seule enveloppe et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies** marquées comme tels, comprendra les documents suivants :
- (a) **La Lettre de Cotation (LC) dûment remplie, datée et signée ;**
 - (b) **Le Bordereau Descriptif et Quantitatif (BDQ) dûment rempli, daté et signé ;**
 - (c) **Le projet de Lettre de Marché (LM) dûment rempli, daté et signé ;**
 - (d) **La lettre de demande de cotation l'invitant à soumissionner, daté et signée ;**
 - (e) **Les spécifications (caractéristiques) techniques des matériels, équipements et service proposés accompagnées des prospectus (qui feront partie intégrante de l'offre) ;**
 - (f) **Le dossier administratif comprenant les pièces du point 5.4**
- 5. Cotation** 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix :
a. Hors Taxes (HT, hors TVA)

Ou

b. Toutes Taxes Comprises (TTC).

- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Demande de cotation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution du présent marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché.
- 5.4 Autre : Le fournisseur produira également un **dossier administratif** composé des photocopies certifiées conformes des pièces originales suivantes en cours de validité :
- (i) **Registre de commerce** ou tout autre document similaire à l'acte de création de l'entreprise ;
 - (ii) **Attestation de non-redevance** ;
 - (iii) **Attestation de non faillite** ;
 - (iv) **Attestation d'immatriculation** ;
 - (v) **Certificat de non-exclusion des marchés publics** ;
 - (vi) **Attestation pour soumission (CNPS)** ;
 - (vii) **Attestation de domiciliation bancaire** ;
 - (viii) **Attestation et le plan de localisation signé sur l'honneur et précisant la Commune** ;

NB : Au moment de l'évaluation des offres, l'absence d'une des pièces administratives n'entraînera pas le rejet de l'offre du soumissionnaire, toutefois un délai de quarante-huit (48) heures supplémentaire est accordé aux soumissionnaires pour produire ou remplacer une pièce administrative absente ou jugée non conforme, hors mis la caution de soumission, ladite pièce dans sa version originale sera déposée contre décharge au Secrétariat de la Commission Spéciale de Passation des Marchés du PERACE le cas échéant.

- 5.5 Les exigences en matière de qualifications sont : (**voir page Descriptions Techniques (minimales)**)

- | | |
|---|---|
| 6. Monnaies de l'offre | 6.1 Les prix seront libellés en Francs CFA |
| 7. Délai de validité des cotations | 7.1 Les cotations seront valables pendant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres. |

D. Dépôt des cotations

- | | |
|--|--|
| 8. Cachetage et marquage des offres | 8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et six (06) copies de leurs cotations dans une enveloppe cachetée :
(a) Adressée à l'Acheteur à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de cotation ; |
|--|--|

9. Date et heure limite de dépôt des offres	9.1 (b) Portant le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de cotation. Les cotations doivent être reçues au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de cotation.
--	---

10.Ouverture des plis par la CSPM	E. Ouverture des plis et évaluation des offres 10.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés ouvrira les plis en présence des soumissionnaires ou leurs représentants dument mandaté (s) le 29 août 2023 à 14h00 heures précises, dans la salle de réunions du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Électricité dans les Régions Sous-Desservies du Cameroun (PERACE) , Sise à Yaoundé, Quartier Mballa II, Rue Dragage, Face la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH), à la sortie, 2 ^{ème} entrée à droite à partir de la route principale en allant vers l'ARMP. 10.2 La Commission Spéciale de Passation des Marchés préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.
11.Évaluation et Comparaison des offres	11.1 La Commission Spéciale de Passation des Marchés procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant : <ul style="list-style-type: none"> • L'examen de la conformité des cotations, du point de vue des spécifications techniques et des délais ; • La vérification des opérations arithmétiques, en multipliant le cas échéant les prix unitaires par les quantités et en utilisant le prix en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ; • L'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations ;

F. Attribution du marché

12.Attribution du marché	12.1 L'Acheteur attribuera le marché au Prestataire, dont il aura déterminé que l'offre est conforme aux dispositions du Dossier de Demande de cotation, et qu'elle est la cotation la mieux disante.
13.Notification de l'attribution du marché	13.1 La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et l'Acheteur constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotation.
14.Signature de la lettre de marché	14.1 Dans les quarante-cinq (45) jours suivant la date de réception de la cotation, l'Acheteur signera et datera le Marché et le renverra au Prestataire.
15.Règles de la Banque en matière de Fraude et de corruption	15.1 La Banque a pour principe, dans le cadre des marchés qu'elle finance, de demander aux Emprunteurs (y compris les bénéficiaires de ses prêts) ainsi qu'aux soumissionnaires, fournisseurs, prestataires de services, entrepreneurs et leurs agents (déclarés ou non), personnel, sous-traitants et fournisseurs d'observer, lors de la passation et de l'exécution

de ces marchés, les règles d'éthique professionnelle les plus strictes¹. En vertu de ce principe, la Banque aux fins d'application de la présente disposition, définit comme suit les expressions suivantes :

- (i) est coupable de “corruption” quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ; le terme « une autre personne ou entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public et inclut le personnel de la Banque et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de marchés ou les examinent;
- (ii) se livre à des «mancœuvres frauduleuses» quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par négligence grave, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation (le terme «personne » ou « entité» fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un marché public; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du marché, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influer sur l'attribution du marché ou son exécution);
- (iii) se livrent à des «mancœuvres collusives» les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités (le terme « personnes ou entités » fait référence à toutes les personnes ou entités qui participent au processus d'attribution des marchés, soit en tant qu'attributaires potentiels, soit en tant qu'agents publics, et entreprennent d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif et qui tentent soit elles-mêmes, soit par l'intermédiaire d'une personne ou entité ne participant pas au processus de passation des marchés, de simuler la concurrence ou de fixer le montant des offres à un niveau artificiel ou non-compétitif , ou qui se tiennent au courant du montant ou des autres conditions de leurs offres respectives) ;
- (iv) se livre à des « manœuvres coercitives » quiconque nuit ou porte préjudice, ou menace de nuire ou de porter préjudice, directement ou indirectement, à une personne ou à ses biens en vue d'en influer indûment les actions (le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des marchés ou à leur exécution); et
- (v) et se livre à des « manœuvres obstructives »
- (aa) quiconque détruit, falsifie, altère ou dissimule délibérément les

¹ Dans ce contexte, toute action d'un soumissionnaire, fournisseur, entrepreneur ou de son personnel, ses agents ou sous-traitants, fournisseurs de biens ou services et/ou leurs employés destinée à influer sur l'attribution ou l'exécution d'un marché en vue d'obtenir un avantage illicite est par nature inapproprié.

preuves sur lesquelles se base une enquête de la Banque en matière de corruption ou de manœuvres frauduleuses, coercitives ou collusives, ou fait de fausses déclarations à ses enquêteurs destinées à entraver son enquête; ou bien menace, harcèle ou intimide quelqu'un aux fins de l'empêcher de faire part d'informations relatives à cette enquête, ou bien de poursuivre l'enquête; ou

(bb) celui qui entrave délibérément l'exercice par la Banque de son droit d'examen tel que stipulé au paragraphe 1.16 (e) ci-dessous; et rejettéra la proposition d'attribution du marché si elle établit que le soumissionnaire auquel il est recommandé d'attribuer le marché est coupable de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'un agent, ou s'est livré à des manœuvres frauduleuses, collusives, coercitives ou obstructives en vue de l'obtention de ce marché ;

déclarera la passation du marché non-conforme et annulera la fraction du prêt allouée à celui-ci si elle détermine, à un moment quelconque, que les représentants de l'Emprunteur ou d'un bénéficiaire du prêt s'est livré à la corruption ou à des manœuvres frauduleuses, collusives ou coercitives pendant la procédure de passation du marché ou l'exécution du marché sans que l'Emprunteur ait pris, en temps voulu et à la satisfaction de la Banque, les mesures nécessaires pour remédier à cette situation, y compris en manquant à son devoir d'informer la Banque lorsqu'il a eu connaissance de telles manœuvres;

sanctionnera une entreprise ou un individu, à tout moment et conformément aux procédures de sanctions de la Banque², y compris en déclarant publiquement l'exclusion de l'entreprise ou de l'individu pour une période indéfinie ou déterminée (i) de toute attribution des marchés financés par la Banque, et (ii) de toute désignation³ comme sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou prestataire de services d'une entreprise par ailleurs éligible à l'attribution d'un marché financé par la Banque ;

pourra exiger que les dossiers d'appel d'offres et les marchés financés par la Banque contiennent une disposition requérant des soumissionnaires, fournisseurs et entrepreneurs qu'ils autorisent la Banque à examiner les documents et pièces comptables et autres documents relatifs à la soumission de l'offre et à l'exécution du marché et de les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par la Banque.

² Une entreprise ou un individu pourra être déclaré exclu de l'attribution d'un marché financé par la Banque à l'issue des procédures de sanctions de la Banque telles que définies, y compris, entre-autres : (i) la suspension temporaire ou la suspension temporaire préalable correspondant au processus de sanctions en cours d'examen; (ii) l'exclusion conjointe telle que convenue avec les autres institutions financières internationales, y compris les banques multilatérales de développement ; et (iii) les procédures de sanctions administratives dans le cadre de la passation des marchés exécutés par le Groupe de la Banque mondiale en cas de fraude et corruption.

³ Un sous-traitant, consultant, fabricant ou fournisseur de biens ou services (différents intitulés sont utilisés en fonction de la formulation du dossier d'appel d'offres) désigné est une entreprise ou un individu qui (i) fait partie de la demande de pré qualification ou de l'offre du soumissionnaire compte tenu de l'expérience spécifique et essentielle et du savoir-faire qu'il apporte afin de satisfaire aux conditions de qualification pour une offre déterminée ; ou (ii) a été désigné par l'Emprunteur.

DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 2 : MODELE DE LETTRE DE COTATION

ENTETE DE L'ENTREPRISE

Date : _____

Demande de Cotation N°010/DC/AER/PERACE/SPM/CSPM/2023 du 1^{er} août 2023

A

Monsieur le Coordonnateur du PERACE

Monsieur,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de cotation dont nous accusons réception, nous, soussignés, offrons de fournir une police d'assurance multirisques bureaux à l'Unité de Gestion du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les Régions sous desservies du Cameroun (PERACE).

Conformément à la Demande de cotation et pour la somme de *[prix total de l'offre en chiffres et en lettres]* hors taxes et toutes taxes comprises ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de soixante [60] de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de cotation ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 20 ____.

[Signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de :

DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 3 : LE BORDEREAU DESCRIPTIF ET QUANTITATIF

DEMANDE DE COTATION N°010/ DC/AER/PERACE/UGP/CSPM/SPM/2023 DU 1^{er} AOUT 2023
POUR LA SOUSCRIPTION PAR L'UGP/PERACE D'UNE POLICE D'ASSURANCE MULTIRISQUES BUREAUX À L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE ET D'ACCÈS À L'ELECTRICITÉ DANS LES RÉGIONS SOUS DESSERVIES DU CAMEROUN (PERACE).

Date de remise des offres : 29 août 2023

A. Bordereau descriptif et quantitatif

(À remplir par le Fournisseur)

	Description détaillée de l'article	Capital Assuré	Prime Nette	Franchise	Livraison	
					Période d'Exécution	Lieu
1) Incendie/explosion et Risques annexes					01 an	UG PERACE
1. Bâtiments		450 000 000				
2. Contenu (Mobilier et matériel+matériel d'exploitation+Appareils informatiques+amenagements+supports informatiques)		200 000 000				
3. Marchandises et autres		75 000 000				
4. Recours des voisins et tiers		10 000 000				
5. Frais et pertes		5 000 000				
6. Honoraires d'experts		5 000 000				
7. Dommages électriques		15 000 000				
8. Explosions /Foudre sur l'ensemble des capitaux		245 000 000				
Total Incendie		245 000 000				
2) Vol par effraction/agression au premier risque						
9. Matériel et Mobilier		150 000 000				
10. Détériorations immobilières		1 000 000				
11. Marchandises et autres		10 000 000				
Total Vol		161 000 000				
3) Dégâts des eaux						
12. Dommages Matériels		90 000 000				
13. Frais de recherche des fuites		1 000 000				
14. Marchandise et autres		10 000 000				
Total DGE		91 000 000				
4) Responsabilité Civile Chef d'Entreprise						
15. Tout dommages confondus (corporels matériels et immatériels consécutifs) donc :		500 000 000				
16. Dommages corporels		250 000 000				
17. Dont intoxication alimentaire		3 000 000				
18. Dommage matériels et immatériels consécutifs		25 000 000				
19. Dont incendie hors locaux		10 000 000				
20. Dégâts des eaux hors locaux		5 000 000				
21. RC professionnelle		10 000 000				
					Grand total	
					Accessoires	
					Prix total Toutes Taxes Comprises (TTC)	
					TVA	
					PTTC	

DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 4 : LES SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

LES SPECIFICATIONS TECHNIQUES

**DEMANDE DE COTATION N°010/ DC/AER/PERACE/UGP/CSPM/SPM/2023 DU 1^{er} AOUT 2023
POUR LA SOUSCRIPTION PAR L'UGP/PERACE D'UNE POLICE D'ASSURANCE MULTIRISQUES
BUREAUX À L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE ET D'ACCÈS À
L'ELECTRICITÉ DANS LES RÉGIONS SOUS DESSERVIES DU CAMEROUN (PERACE)**

	Description détaillée de l'article	Capital Assuré
1) Incendie/explosion et Risques annexes		
22.	Bâtiments	450 000 000
23.	Contenu (Mobilier et matériel+matériel d'exploitation+Appareils informatiques+aménagements+supports informatiques)	200 000 000
24.	Marchandises et autres	75 000 000
25.	Recours des voisins et tiers	10 000 000
26.	Frais et pertes	5 000 000
27.	Honoraires d'experts	5 000 000
28.	Dommages électriques	15 000 000
29.	Explosions /Foudre sur l'ensemble des capitaux	245 000 000
	Total Incendie	245 000 000
2) Vol par effraction/agression au premier risque		
30.	Matériel et Mobilier	150 000 000
31.	Détiorations immobilières	1 000 000
32.	Marchandises et autres	10 000 000
	Total Vol	161 000 000
3) Dégâts des eaux		
33.	Dommages Matériels	90 000 000
34.	Frais de recherche des fuites	1 000 000
35.	Marchandise et autres	10 000 000
	Total DGE	91 000 000
4) Responsabilité Civile Chef d'Entreprise		
36.	Tout dommages confondus (corporés matériels et immatériels consécutifs) donc :	500 000 000
37.	Dommages corporels	250 000 000
38.	Dont intoxication alimentaire	3 000 000
39.	Dommage matériels et immatériels consécutifs	25 000 000
40.	Dont incendie hors locaux	10 000 000
41.	Dégâts des eaux hors locaux	5 000 000
42.	RC professionnelle	10 000 000

DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 5 : LE PROJET DE LETTRE DE MARCHÉ



Projet de Lettre de marché

Aux termes de la consultation N°/..../ 2023 intervenue le _____ jour de _____ 20 ____ entre [nom de l'Acheteur] (ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part et [nom et adresse complète du Fournisseur] (ci-après désigné comme le « Fournisseur ») d'autre part:

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, **la fourniture d'une police d'assurance multirisques bureaux à l'Unité de Gestion du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les régions sous desservies du Cameroun (PERACE)**, et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à [prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises] (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché :
 - (a) La Demande de cotation des prix envoyée au Fournisseur ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif [et le Calendrier de livraison si nécessaire] et ;
 - (c) Les Spécifications techniques.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. L'Acheteur convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après :

Cent pour cent (100%) du montant total de la lettre de marché seront payé dès réception de la lettre de Marché signée et enregistrée aux impôts sur présentation d'une demande de paiement.
L'IR à payer sera déduit du montant de la lettre des marchés en faveur de l'administration fiscale et versé au Trésor Public pour le compte du Prestataire.
4. LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois du Cameroun, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Signé, Fait à _____ le _____ (pour l'Acheteur)

Signé, Fait à _____ le _____ (pour le Fournisseur)

DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 6 : LE MODÈLE DE TABLEAUX DE COMPARAISON DES OFFRES

Tableau 1 : Examen préliminaire

Souscription par l'UGP/PERACE d'une police d'assurance multirisques bureaux à l'Unité de Gestion du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les régions sous desservies du Cameroun (PERACE)

a) Soumissionnaire	b) Critères de provenance	c) Garantie de l'offre	d) Exhaustivité de l'offre	e) Conformité pour l'essentiel	f) conformité délai de livraison	g) Conformité délai de validité des offres	h) Acceptation pour examen détaillé

Tableau 2 : Corrections et rabais inconditionnels

Souscription par l'UGP/PERACE d'une police d'assurance multirisques bureaux à l'Unité de Gestion du Projet d'Electrification Rurale et d'Accès à l'Electricité dans les régions sous desservies du Cameroun (PERACE)

a) Soumissionnaire	Prix de l'offre lu publiquement		Corrections		f) Prix de l'offre corrigé (f = c + d)	Rabais inconditionnels ²		i) Prix de l'offre corrigé/avec rabais i = (f - h)
	b) Monnaie(s)	c) Montant(s) HT	d) Erreurs de calcul ¹	e) Sommes provisionnelles		g) Pourcentage	h) Montant(s)	
	F CFA							
	F CFA							
	F CFA							

DEMANDE DE COTATIONS

PIÈCE 7 : FICHE D'OUVERTURE DES COTATIONS

FICHE D'OUVERTURE

DEMANDE DE COTATION N°010/DC/AER/PERACE/UGP/SPM/CSPM/2023 DU 1^{er} AOUT 2023 POUR LA SOUSCRIPTION PAR L'UGP/PERACE D'UNE POLICE D'ASSURANCE MULTIRISQUES BUREAUX À L'UNITÉ DE GESTION DU PROJET D'ELECTRIFICATION RURALE ET D'ACCÈS À L'ELECTRICITÉ DANS LES RÉGIONS SOUS DESSERVIES DU CAMEROUN (PERACE)

Ouverture : 29 août 2023

Tableau 1 : Recevabilité de l'offre

Tableau 1 : Tableau d'examen de la recevabilité des dossiers administratifs

N°	Fournisseurs.	1. Registre de commerce.	2. Attestation de non-redevance.	3. Attestation de non faillite.	4. Attestation d'immatriculation.	5. Certificat de non exclusion des marchés publics.	6. Attestation pour soumission CNPS.	7. Attestation de domiciliation bancaire.	8. Attestation et le plan de localisation signé sur l'honneur et précisant la Commune	Observations .
1.										
2.										
3.										

Tableau 2: lecture des prix à l'ouverture

No	Nom des Fournisseurs	Nationalité	Livraison		Prix Total HT	Prix Total TTC	Remarques
			Lieu	Délai			
1							
2							
3							

Liste des pièces à joindre à la demande de paiement

Pour les Marchés et Lettres-commande,

La liasse de dépenses à valider comprend les pièces suivantes :

1. L'original de la lettre-commande ou le marché régulièrement signé par l'autorité compétente et le prestataire, dument enregistré ;
2. L'ordre de service de démarrage ;
3. L'original de la quittance d'enregistrement ;
4. L'avis d'imposition des droits d'enregistrement ;
5. L'avis d'imposition des retenues à la source ;
6. La facture définitive timbré(e) en quatre exemplaires,
7. Le procès-verbal de réception des logiciels et fournitures (le cas échéant) signé par tous les membres désignés ;
8. Le procès-verbal ou rapport du renforcement des capacités des utilisateurs ;
9. Le bordereau de livraison signé par le fournisseur et l'Ordonnateur ou le bordereau de livraison ou l'attestation de service fait signer par le prestataire et l'Ordonnateur,
10. L'attestation de domiciliation bancaire (RIB) datant de moins de trois mois ;
11. L'attestation de non-redevance fiscale en cours de validité ;
12. L'attestation d'immatriculation ;
13. L'attestation de non faillite de moins de trois mois ;
14. Le certificat de non exclusion des Marchés Publics ;
15. Le plan de localisation signé sur l'honneur, précisant la Commune.